CQP de la branche CAOUTCHOUC

Mode d'emploi

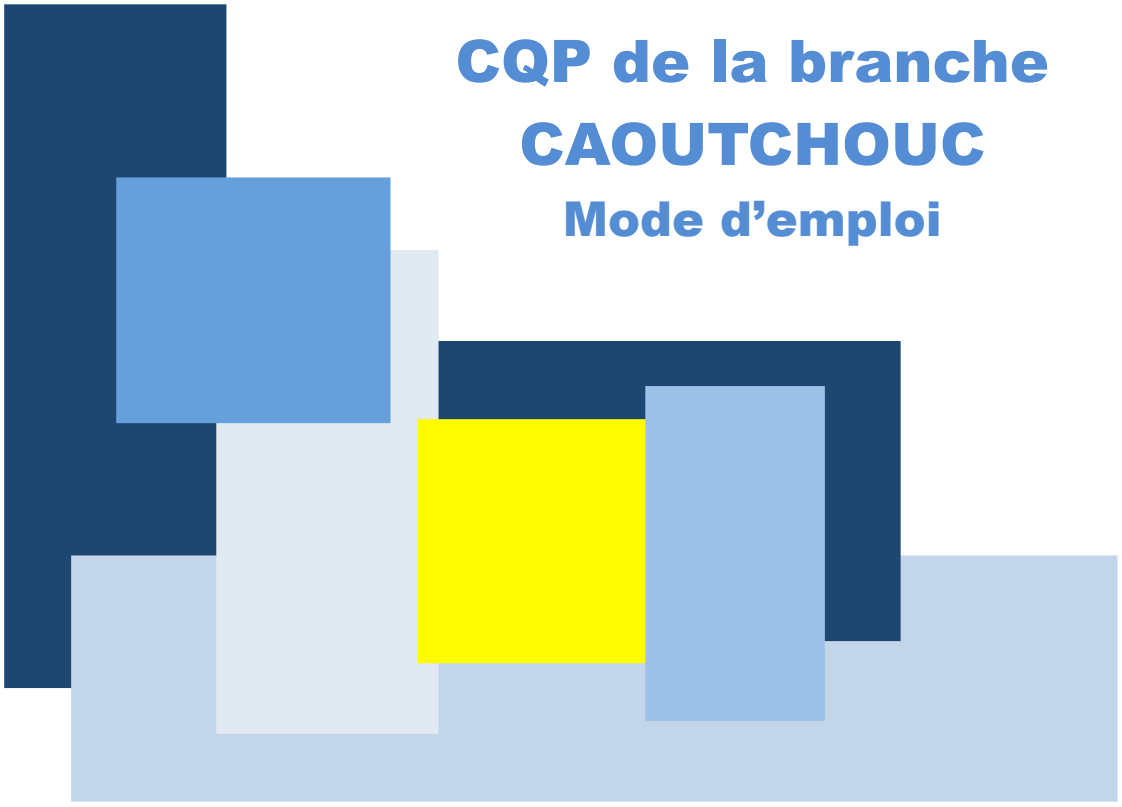

Les Certificats de Qualification Professionnelle, un atout pour les entreprises et les salariés

➡ Pour **développer**, **certifier** et **reconnaître** les compétences
➡ Pour **s'adapter** aux évolutions de son métier
➡ Pour **évoluer** dans son métier

3 CQP

Opérateur de fabrication caoutchouc

Conducteur d'équipements industriels

Animateur d'équipe

➡ Le CQP prend en compte les compétences mises en œuvre dans l'activité professionnelle quotidienne
➡ Le CQP est une certification de branche qui a la même valeur sur l'ensemble du territoire et qui apporte une reconnaissance nationale inter-branches : l'obtention d'un CQP permet éventuellement d'acquérir un CQPI (inter-branches) correspondant
➡ Le CQP s'inscrit dans une démarche paritaire

BRANCHE DES MÉTIERS DU CAOUTCHOUC
JUIN 2011

Avec la collaboration de CG Conseil

La démarche d'acquisition du CQP

Deux possibilités pour acquérir le CQP :

1 – Parcours de développement des compétences individualisé

2 – Validation des acquis de l'expérience

1 – Parcours de développement des compétences individualisé :

L'obtention du CQP par le parcours de développement des compétences s'adresse à des salariés disposant d'une expérience d'au moins 6 mois dans la branche caoutchouc. Il s'agit d'une démarche conjointe entre le salarié et l'entreprise.

Le candidat doit suivre le parcours suivant :

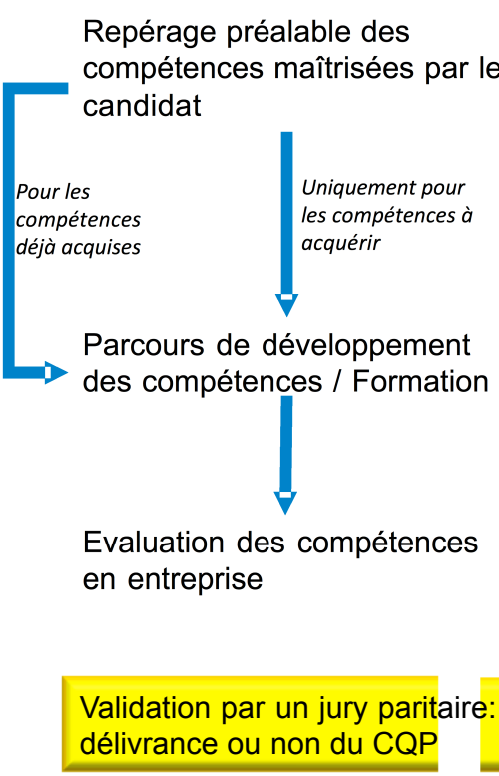
Repérage préalable des compétences maîtrisées par le candidat
Pour les compétences déjà acquises
Uniquement pour les compétences à acquérir
Parcours de développement des compétences / Formation
Evaluation des compétences en entreprise
Validation par un jury paritaire: délivrance ou non du CQP

Entretien pour définir un parcours de développement des compétences adapté
Guide de repérage des compétences et des besoins en formation

Entretien entre l'évaluateur habilité, le responsable hiérarchique ou son représentant et le candidat
Livret d'évaluation

Délibération du jury à partir du livret d'évaluation renseigné
Guide jury

Repérage préalable des compétences maîtrisées par le candidat

Cette étape permet d'analyser les acquis de l'expérience du candidat et de définir un parcours de développement des compétences individualisé.

Parcours de développement des compétences

Le parcours est adapté aux besoins du candidat.

Evaluation des compétences

Le CQP est constitué de plusieurs compétences. L'évaluation est réalisée compétence par compétence.

Le **livret d'évaluation** est l'outil qui permet d'évaluer le candidat pour chacune des compétences.

Cette évaluation est indépendante de la façon dont les compétences ont été acquises : formation, expérience professionnelle, …

L'évaluation se déroule sous la forme d'un entretien entre l'évaluateur habilité, le responsable hiérarchique ou son représentant et le candidat. Elle peut être complétée, en fonction des CQP, par de l'observation directe et par un document écrit demandé au candidat.

Chaque compétence est évaluée à l'aide des critères d'évaluation qui permettent de rendre l'évaluation plus objective en indiquant des éléments mesurables.
Ces critères d'évaluation, identiques pour tous les candidats, permettent de garantir la valeur du CQP délivré.

Lorsque toutes les compétences ont été évaluées, le dossier est adressé au jury pour validation.

Délibération du jury

Pour chacun des candidats, le jury doit disposer des éléments suivants :

- Dossier administratif du candidat
- Livret d'évaluation renseigné

Le jury délivre ou non le CQP.
La décision du jury paritaire est souveraine et susceptible d'aucun recours.

2 – Validation des acquis de l'expérience :

L'obtention du CQP par la VAE peut être demandée par toute personne disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans les 5 dernières années d'activité dans la branche du caoutchouc, en rapport avec l'objet du CQP.

Le candidat doit suivre le parcours suivant :

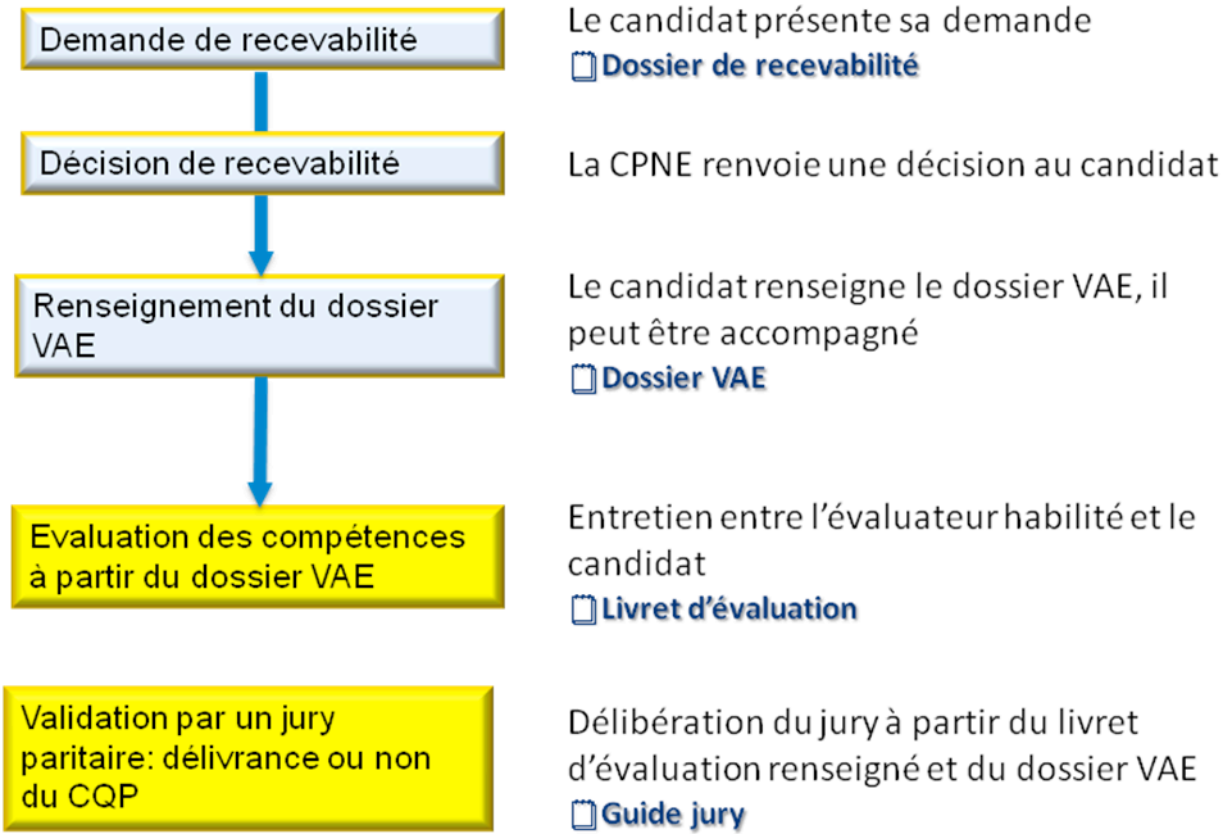
Demande de recevabilité
Le candidat présente sa demande
Dossier de recevabilité
Décision de recevabilité
La CPNE renvoie une décision au candidat
Renseignement du dossier VAE
Le candidat renseigne le dossier VAE, il peut être accompagné
Dossier VAE
Evaluation des compétences à partir du dossier VAE
Entretien entre l'évaluateur habilité et le candidat
Livret d'évaluation
Validation par un jury paritaire: délivrance ou non du CQP
Délibération du jury à partir du livret d'évaluation renseigné et du dossier VAE
Guide jury

Demande de recevabilité par le candidat

Le candidat remplit un dossier de recevabilité. Ce dossier permet d'indiquer l'expérience du candidat en durée et en nature.

Décision de recevabilité

La CPNE examine la recevabilité de la demande et renvoie une décision au candidat.

Renseignement du dossier VAE

Le candidat renseigne le dossier VAE qui permet de décrire son expérience au regard des compétences constitutives du CQP.

Evaluation des compétences

L'évaluation se déroule sous la forme d'un entretien entre un évaluateur habilité et le candidat, sur la base du dossier VAE.

Chaque compétence est évaluée à l'aide des critères d'évaluation qui permettent de rendre l'évaluation plus objective en indiquant des éléments mesurables.
Ces critères d'évaluation, identiques pour tous les candidats, permettent de garantir la valeur du CQP délivré.

Lorsque toutes les compétences ont été évaluées, le dossier est adressé au jury pour validation.

Délibération du jury

Pour chacun des candidats, le jury doit disposer des éléments suivants :

- Dossier VAE
- Livret d'évaluation renseigné

Le jury délivre ou non le CQP.

La décision du jury paritaire est souveraine et susceptible d'aucun recours.

CQP Opérateur de fabrication caoutchouc

Les compétences
Compétence 1 – Préparer la production
Compétence 2 – Mettre en œuvre la procédure marche /arrêt selon les indications du manuel de poste et du dossier machine
Compétence 3 –Mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, de l'ordre de fabrication, du dossier machine et du manuel de poste
Compétence 4 – Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites
Compétence 5 – Conduire le système de production en mode normal, selon les instructions de l'ordre de fabrication du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites
Compétence 6 – Mettre en œuvre les procédures appropriées en mode dégradé selon les instructions
Compétence 7 – Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des systèmes et matériels conduits (opérations ne nécessitant pas d'habilitation ou de connaissances techniques particulières)
Compétence 8 – Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies

CQP Conducteur d'équipements industriels

Les compétences
Compétence 1 – Préparer la production
Compétence 2 – Mettre en œuvre la procédure marche /arrêt et paramétrer l'équipement selon les indications du manuel de poste et du dossier machine
Compétence 3 – Régler et mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, de l'ordre de fabrication, du dossier machine et du manuel de poste
Compétence 4 – Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites
Compétence 5 – Piloter le système de production en mode normal, selon les instructions de l'ordre de fabrication, du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites
Compétence 6 – Piloter le système de production en mode dégradé selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste
Compétence 7 – Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des systèmes et matériels conduits (opérations ne nécessitant pas d'habilitation ou de connaissances techniques particulières)
Compétence 8 – Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies

CQP Animateur d'équipe

Les compétences
Compétence 1 – Organiser l'activité de production sur son secteur
Compétence 2 – Evaluer l'application des règles qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
Compétence 3 – Suivre l'activité et formaliser des informations utiles au fonctionnement de son secteur
Compétence 4 – Animer des actions de progrès sur son secteur
Compétence 5 – Accompagner et développer les compétences de son équipe
Compétence 6 – Animer l'équipe et communiquer régulièrement les informations utiles au fonctionnement de son secteur et de l'entreprise

Les étapes pour l'entreprise

Si votre entreprise a un projet CQP, les étapes suivantes sont préconisées

- Identifier les métiers dans l'entreprise et les CQP correspondant à votre projet
- Recueillir l'ensemble des informations et des outils sur les CQP
- Identifier les salariés concernés
- Identifier les moyens nécessaires à chaque étape de la démarche :

Repérage préalable des compétences maîtrisées par le candidat

- ❖ Quels acteurs dans l'entreprise pour réaliser ce repérage ?
- ❖ Vous pouvez faire appel à un organisme externe pour vous accompagner dans cette étape

Parcours de développement des compétences

- ❖ Quelle part de la formation interne et de la formation externe ?
- ❖ Vous pouvez faire appel à un organisme externe pour vous accompagner dans cette étape

Evaluation des compétences

- ❖ Prévoir l'intervention d'un évaluateur externe ou interne habilité
- ❖ Prévoir l'organisation de la préparation de l'évaluation et de l'évaluation elle-même : elle est individualisée, elle nécessite des temps d'observation en situation de travail et un temps d'entretien

- Communiquer auprès des salariés
- Assurer le montage administratif et financier du projet

La liste des organismes habilités pour vous accompagner dans la démarche CQP est sur le site www.metiers-caoutchouc.fr.

Les étapes pour le salarié

Si vous souhaitez passer le CQP, adressez-vous au service du personnel de votre entreprise qui identifiera avec vous la démarche et le CQP qui correspondent le mieux à votre projet.

Pour passer le CQP, il sera ensuite nécessaire de suivre les étapes suivantes :

- Repérage préalable des compétences
- Parcours de développement des compétences
- Evaluation des compétences en entreprise
- Validation par un jury paritaire pour la délivrance ou non du CQP

Si vous avez une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans les 5 dernières années d'activité dans la branche du caoutchouc, en rapport avec l'objet du CQP, vous pouvez également entrer dans une démarche VAE.

Les financements possibles

A développer avec l'appui de l'AGEFOS – critères de prise en charge à voir en SPP

1 – Formation

En cas de formation (y compris sur une partie du CQP uniquement), les étapes associées de repérage préalable des compétences et d'évaluation sont imputables sur l'action de formation.

2 – Validation des acquis de l'expérience

Financement VAE

Vos contacts

www.metiers-caoutchouc.fr
Vous pouvez également contacter votre correspondant AGEFOS-PME en région.